

RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2017 APEM ONG
PERIODE : du 01 Janvier 2017 31 Décembre 2017



Janvier 2018

Table des matières

I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II.RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS/PROJETS REALISEES	4
III. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES	5
A. Projet d'appui aux communautés pour l'amélioration de la prise en charge des enfants à risque et victimes de la traite dans le Nord-Bénin.....	5
B. Projet d'appui à la scolarisation des enfants dans la commune de Bembèrèkè	7
C. Projet Santé Oculaire chez l'Enfant (PSOE).....	12
D. Projet « Partenariat Contre le Trafic, l'Exploitation des Enfants et les Violences faites aux Filles et aux Femmes (PACTE pour les Enfants et les Femmes) au Bénin»	14
E. Projet de protection et de réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire.....	16
Rappel des grandes activités programmées au cours cours de la période	16
F. Organiser des séances de causerie éducative en milieu scolaire sur la santé sexuelle et la sante de reproduction en milieu scolaire	18
IV. DIFFICULTES RENCONTREES/APPROCHES DE SOLUTIONS.....	20
V. SUGGESTIONS/RECOMMANDATIONS	20
Conclusion.....	20

I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis la conférence nationale des forces vives tenue en 1990, le Bénin a amorcé la construction d'un état de droit à travers la mise en place d'institutions devant réguler la vie des citoyens. Sur le plan du fonctionnement des institutions des avancées notables ont été enregistrées. Dans le domaine des droits de l'Homme et de la lutte contre la pauvreté les progrès enregistrés par le Bénin ne sont guère reluisants. En effet, selon le dernier rapport d'avancement de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRП) en date de juin 2010, plus du tiers de la population continue de vivre en dessous du seuil de pauvreté (35,2%) pour une croissance économique faible (2,6%). En matière de renforcement de l'Etat de droit, les indicateurs sont stationnaires (le taux de dossiers en justice réglés est passé de 34,71% à 37,18% entre 2009 et 2010. Malgré les différentes mesures prise par l'Etat dans le domaine de l'éducation, les taux de scolarisation et de maintien des enfants surtout des filles dans les cycles scolaires demeurent encore faibles. Les localités des départements du Borgou et de l'Alibori occupent le dernier rang au niveau national depuis des décennies. Sur une population d'environ 6 769 914 habitants que compte le Bénin, les enfants de moins de 18 ans représentent un pourcentage de 52,7%. Selon l'Enquête Démographique de Santé (EDS 2006), les enfants travailleurs représentent 68% des enfants âgés entre 5 et 17 ans. L'état des lieux de la législation nationale en matière de justice pour mineurs et le niveau d'application de la législation révèle plus d'entraves que de progrès. En dehors de l'ordonnance 69-23 du 10 juillet 1969 prise au lendemain des indépendances, la mise en place d'un centre national de sauvegarde de l'enfance et de l'Adolescence la création par l'Etat d'une Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJЕJ) en 1996 aucune actions concrètes de protection de proximité n'a jamais été initiée et mise en œuvre par l'Etat au profit des enfants tant dans les villes que dans les campagnes. Les financements mis en place par les bailleurs de fonds au niveau national au profit des organisations de la société civile accompagnent des actions très généraux de lutte contre la pauvreté mais pas de façon spécifique la pauvreté des enfants et des femmes et le respect de leurs droits. En plus, ces financements ne permettent pas la mise en œuvre d'actions d'envergure pouvant permettre d'atteindre des résultats durables. De plus, les dix premières années de la mise en œuvre de la décentralisation au Bénin, n'ont pas suffi à conférer aux collectivités

locales décentralisées l'autonomie et les compétences requises en vue d'une prise en charge de proximité et durable des besoins de la population. Entre les communes et les populations à la base, les organisations de la société civile telles que APEM servent, d'intermédiaires dans l'opérationnalisation des projets de développement. Pour résoudre certains problèmes de base et contribuer au respect des droits fondamentaux des bénéficiaires, une série d'activités seront mis en œuvre. A cet effet, APEM développera des activités dans le sens de la prévention des violations des droits de l'homme notamment ceux de l'enfant, de la femme et des personnes pauvres marginalisées. Au regard de tout ce qui précède, il revient à l'APEM de renforcer les programmes de la médiation familiale, de réinsertion sociale et communautaire; d'intégrer le programme de lutte contre les cas de violation des droits fondamentaux de l'homme et plus précisément ceux des personnes vulnérables ; de renforcer le programme de santé primaire et d'éducation d'urgence par le rattrapage scolaire pour les enfants qui ont raté le cursus scolaire normal ; d'améliorer les conditions des jeunes et des femmes par l'apprentissage des métiers, l'entrepreneuriat, les activités génératrices de revenu, etc.

L'APEM devra, dans la mise en œuvre de ces actions, contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales à travers l'appui à la scolarisation des enfants, à la production, à la transformation et à la commercialisation des variétés de produits agricoles sans oublier la sauvegarde de l'environnement. A ces effets, différents actions/projets ont été menées au cours de l'année 2017 pour soutenir le plan stratégique d'APEM.

II.RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS/PROJETS REALISEES

N°	Actions/projets réalisés	Partenaires/responsable d'appui
1	Projet d'appui aux communautés pour l'amélioration de la prise en charge des enfants à risque et victimes de la traite dans le Nord-Bénin	Fondation Follereau de Luxembourg (FFL)
2	Projet d'appui à la scolarisation des enfants dans la commune de Bembèrèkè	Educo Bénin
3	projet Santé Oculaire chez l'Enfant (PSOE)	l'Archevêque de Parakou avec le Partenariat

		Archevêché-CBM.
4	Projet « Partenariat Contre le Trafic, l'Exploitation des Enfants et les Violences faites aux Filles et aux Femmes (PACTE pour les Enfants et les Femmes) au Bénin»	CARE Bénin Togo
5	Projet de protection et de réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire	ProSOL/GIZ
6	Organiser des séances de causerie éducative en milieu scolaire sur la santé sexuelle et la sante de reproduction en milieu scolaire	APEM ONG

III. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES

A. [Projet d'appui aux communautés pour l'amélioration de la prise en charge des enfants à risque et victimes de la traite dans le Nord-Bénin](#)

Le Projet d'appui aux communautés pour l'amélioration de la prise en charge des enfants à risque et victime de la traite dans le Nord-Bénin a une fois encore poursuivi ses activités pour le compte de l'année 2017 qui constitue la deuxième année de son programme triennal de 2016-2018. La mise en œuvre des activités de ce Projet a concerné les seize (08) villages que couvrent les interventions l'ONG APEM dans les communes de N'dali, de Nikki et de Pèrèrè. Il s'agit essentiellement des actions de **sensibilisation de lutte contre la traite des enfants dans les villages d'intervention, d'appui à la scolarisation, d'appui à la réinsertion et la formation socioprofessionnelle des enfants à risque ou victimes de traite, d'appui aux activités génératrices de revenu des femmes/familles des enfants à risque ou victimes de traite dans les villages, des rencontres de suivi et de la prise en charge psychosociale des enfants victimes de la traite, d'exploitation ou d'abus, de protection des petits enfants et du renforcement des capacités des parents sur les droits des**

A cet effet, un tableau indicatif qui rend compte du niveau des activités réalisées au cours de l'année 2017, et présente les résultats obtenus par rapport aux indicateurs.

--	--	--

1	Nombre de CLTE formés/recyclés	48 sur 48 prévus
2	Nombre de club d'enfants recyclés	8 sur 8 prévus
3	Nombre d'activités réalisées par les clubs d'enfants	25 sur 24 prévus
4	nombre de séances de sensibilisation grand public réalisées	16 sur 16 prévus
5	nombre de séances de causeries éducatives réalisées	16 sur 16 prévus
6	Nombre d'enfants ayant reçu de kits scolaires	480 sur 480 prévus
7	Nombre d'enfants victime de traite accueilli réinscrit à l'école et appuyé	76 sur 75 prévus
8	Nombre d'espace communautaires crée et équipé	1 sur 1 prévu
9	Nombre d'animatrices communautaires formés	2 sur 2 prévus
10	Nombre d'associations des mères d'enfants installés	2 sur 2 prévus
11	Nombres d'enfants inscrits en apprentissage	15 sur 15 prévus
12	Nombre d'enfants réintégrés	76 sur 75 prévus
13	Nombres d'enfants restés dans les centres d'accueil	1 sur 5 prévus
14	Nombre d'enfants installés	14 sur 14 prévus
15	Nombre de groupements de femmes/jeunes bénéficiant de matériel de transformation de produits agricoles	2 sur 2 prévus
16	Nombre de groupes solidaires bénéficiant de micro crédit	3 sur 3 prévus
17	Nombre de réunion de concertation entre les ONG	2 sur 2 prévus
18	Nombre de réunions par cellule communale de suivi	1 sur 1 prévu
19	Nombre de suivi scolaire réalisé	20 sur 16 prévus

20	Nombre de suivi conjoints trimestriel APEM, PIED et RFFL	4 sur prévus
21	Nombre de réunion d'autoévaluation	1 sur 1 prévu

B. Projet d'appui à la scolarisation des enfants dans la commune de Bembèrèkè

❖ Information Générale et Résumé du Projet

L'éducation étant l'un des leviers importants pour le développement d'une Nation, elle est une priorité non seulement pour les acteurs politiques mais aussi pour les acteurs privés (ONG, etc.). Plusieurs actions ont été menées de diverses manières par ces acteurs afin que l'éducation pour tous soit une effectivité. C'est dans cette dynamique que l'ONG APEM en partenariat avec EDUCO a mis en œuvre pendant ces douze (12) derniers mois le « **projet d'appui à la scolarisation des enfants dans la commune de Bembèrèkè** ». Ce projet vise essentiellement à réduire le taux d'abandon dans la commune tout en encourageant l'inscription des enfants sans distinction de sexe, de religion, ni d'ethnie et à augmenter le taux de réussite dans les écoles d'intervention. Par ailleurs, un dispositif impliquant les différents acteurs devant intervenir dans l'exercice du projet a été mis en place (les comités de veille, les autorités communales et locales les enseignants et les enfants eux-mêmes) afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet.

❖ Brève description générale de l'évolution du projet

Le projet d'appui à la scolarisation des enfants dans la commune de Bembèrèkè a connu une réalisation effective pendant cette période de septembre 2016 à août 2017 au cours de laquelle les activités ont été réalisées selon le chronogramme. La mise en œuvre de ces activités a été possible grâce à l'appui de toutes les parties prenantes identifiées dans le projet. Il urge de notifier que les activités déjà réalisées et conclues au cours des deux quadrimestres précédents ont fait l'objet de suivi au cours du dernier quadrimestre. Il faut remarquer que, les différentes séances de discussions réalisées au cours de l'activité R2.A3, ont fait ressortir selon les enfants les raisons suivantes d'abandon : le manque de moyens des parents pour faire face à leur éducation ; L'inattention des parents à leur égard ; l'ignorance des parents car

pour certains, ils ont été contraints à abandonner. Outre ces raisons, il faut aussi souligner le manque de volonté pour certains enfants et aussi l'absence des actes de naissance pour plusieurs enfants surtout ceux qui vont au CEP. La réalisation de l'activité R2.A2, relative à la discussion avec les différentes associations sur les causes des abandons et les possibilités de réintégration des enfants, a fait ressortir pratiquement les mêmes raisons évoquées dans les différentes localités. Parmi elles, on peut citer : le manque de soutien et de suivi des enfants; l'inconscience des enfants eux-mêmes ; le manque d'emploi des frères aînés ; le découragement suite au redoublement ; l'ignorance des enfants et des parents sur les bienfaits de l'école ; le pâturage des bœufs; et enfin, le manque d'enseignant dans certaines écoles. A cet effet, des séances de sensibilisation ont été accentuées sur les sujets suscités afin d'éveiller les consciences des parents et aussi des enfants eux-mêmes pour qu'il y ait plus d'enfants inscrits et maintenus dans les écoles. Il faut également noter que les séances d'encadrement des enfants dans les établissements ont été au rendez-vous et ont permis de passer de **69,82%** à **80,90%** de réussite soit 11,08% de taux d'augmentation de réussite dans les écoles d'intervention. Les enfants sont devenus plus performants, éveillés et consciencieux grâce à ces renforcements de capacités dans les écoles. Les clubs d'enfants ont pleinement joué leur rôle dans l'éveil des plus petits et le maintien d'hygiène et d'ordre dans les établissements d'intervention.

Les enfants ayant réalisé des progrès scolaires ont été identifiés, sélectionnés sur des critères bien définis. Ceux-ci ont reçu des kits de motivation et ont exprimé leur joie d'être parmi les lauréats.

Des réunions d'échanges entre encadreur, élus locaux et parents d'élèves ont permis d'aborder plusieurs points relatifs aux résultats scolaires Parmi ceux-ci on peut citer : La multiplication des actions devant conduire à la réduction des taux d'abandon ; l'amélioration du niveau des enfants dans les écoles ; l'accroissement du taux de réussite dans les écoles d'intervention.

Des émissions radiophoniques ont été également réalisées au cours de ces douze mois de mise en œuvre du projet. Celles-ci ont permis de toucher un grand nombre de personnes lors de nos sensibilisations de masse.

❖ Analyse des objectifs et des résultats obtenus, et évolution des activités réalisées depuis le début du projet.

Objectif Spécifique 1 : Réduire les abandons des enfants au primaire dans les écoles des arrondissements d'INA et de BEMBEREKE Centre.

Indicateur(s) Prévu(s)	Ligne de référence	But final prévu	Niveau d'accomplissement actuel	% accomplissement
Le taux d'abandons des enfants au primaire passe de 7,62% à 4,62%	1581 abandons sur 20 748 inscrits pour toute la commune et 433 abandons sur 9 467 inscrits pour les zones d'intervention du projet	Ramener les enfants qui ont abandonnés cours dans les écoles et 0 abandon dans les écoles	Le nombre d'abandon passe de 433 abandons sur 9467 inscrits soit 4,57% à 273 abandons sur 9467 inscrits	1,69%

Observations :

Les parents/tuteurs comprennent de plus en plus l'importance de la scolarisation des enfants. Le droit à l'éducation des enfants est de moins en moins violé. Les enfants quant à eux deviennent plus consciencieux. Néanmoins les poches de résistance restent encore un défi à relever.

Objectif Spécifique 2 : Augmenter le taux de réussite au CEP au cours de l'année scolaire 2016-2017

Indicateur(s) Prévu(s)	Ligne de référence	But final prévu	Niveau d'accomplissement actuel	% accomplissement
Le taux de réussite au CEP a connu une augmentation d'au moins 3 % et passe de 95% à 98%	69,82% taux de réussite dans la zone d'intervention du projet	100% de réussite au CEP 2017	Le taux de réussite dans la zone d'intervention du projet est passé de 69,82% en 2016 à 80,90% en 2017	11,08

Observations : comparativement à l'année passée, le taux de réussite enregistré à bembèrèkè s'est accru et passe de 69,82% en 2016 à 80,90% en 2017. Cela a été possible grâce au bon niveau que les apprenants ont acquis durant toute l'année scolaire.

Quant aux résultats enregistrés dans les écoles d'interventions, il y a eu 100% de réussite dans certaines écoles et plus de 80% de réussite dans les écoles restantes. Cela a été possible grâce à l'endurance des encadreurs, aux séances de renforcement de capacité et à la volonté des enfants.

Résultat 1.1 : les stéréotypes (enfants peulh ou gando considérés comme meneur du pâturage par les parents géniteurs entraînant la non inscription des enfants dans les classes sont levés

Indicateur(s) Prévu(s)	Ligne de référence	But final prévu	Niveau d'accomplissement actuel	% accomplissement
Plus de 98% des enfants en âge scolarisable sont inscrits à l'école dans les arrondissements d'Ina et de Bembérékè	Ligne de référence non disponible	Assurer l'inscription des enfants et leur maintien dans les écoles	Le niveau d'accomplissement lié à l'indicateur n'est pas disponible, néanmoins le nombre d'enfants inscrits passe de 6762 en 2015 à 9467 en 2016 soit une augmentation de 822 enfants inscrits dans les zones d'intervention d'APEM	Le pourcentage d'accomplissement n'a pas été mesuré faute de non disponibilité de sa ligne de référence

Observations :

- le taux d'abandon est élevé dans les camps peulh et le taux d'inscription quant à lui est faible à cause de l'ignorance des parents sur l'importance de l'éducation et aussi à cause de la priorité accordée au pâturage des bœufs par les enfants
- discussion avec les parents habitant dans les camps peulh pour connaître les causes des abandons
- Prise de conscience des parents sur l'égalité et l'équité entre enfant peulh et les autres enfants de la localité

Résultat 2.1 : le taux d'abandon des enfants (7,62%) dans les classes est réduit à 4,62%

Indicateur(s) Prévu(s)	Ligne de référence	But final prévu	Niveau d'accomplissement actuel	% accomplissement
Les abandons passent de 7,62% à 3%	1581 abandons sur 20 748 inscrits pour toute la commune et 433 abandons 9 467 inscrits pour les zones d'intervention du projet	Identification des enfants afin de susciter en eux une réinsertion	Le nombre d'abandon passe de 433 abandons sur 9467 inscrit soit 4,57% à 273 abandons sur 9467 inscrits	1,69%

Observations : Les parents et les enfants eux-mêmes prennent progressivement conscience de l'utilité de l'école. Les comités de veille et les élus locaux se sont appropriés le projet et luttent fortement contre les abandons des élèves dans les écoles

Résultat 3.2. : le taux de réussite au CEP augmente

Indicateur(s) Prévu(s)	Ligne de référence	But final prévu	Niveau d'accomplissement actuel	% accomplissement
Le taux de réussite passe de 95% à 98%	69,82% taux de réussite dans la zone d'intervention du projet	100% de réussite	Le taux de réussite dans la zone d'intervention du projet est passé de 69,82% en 2016 à 80,90% en 2017	11,08

Observations : comparativement à l'année passée, le taux de réussite enregistré à bemeèrèkè est de 80,90 %. Cela a été possible grâce au bon niveau que les apprenants ont acquis durant toute l'année scolaire. Quant aux résultats enregistrés dans les écoles d'interventions, il y a eu 100% de réussite dans certaines écoles et plus de 80% de réussite dans les écoles restantes. Cela a été possible grâce à l'endurance des encadreurs, aux séances de renforcement de capacité et à la volonté des enfants.

Les résultats scolaires se présentent comme suit :

ECOLES BEMBEREKE	PRESENTES	ADMIS	ECOLES INA	PRESENTES	ADMIS
Bembèrèkè A	31	31	Ina A	24	23
Bembèrèkè B	29	29	Gando baga	12	6
Kossou A	38	38	Gourou	29	23
Kossou B	44	42	Sikourou	14	7
Dèrou A	31	29	Sowawolou A	30	27
Dèrou B	36	30	Sowawolou B	19	16
Dangbinikou	18	13	Goua	22	17
Guéré	26	23	Guessou sud A	47	38
Kokabo A	27	24	Kpèrou	29	23
Pédarou A	36	31	Konou	23	19
Bèrou	10	6	Yere	19	17
Gando A	55	40			
Gando B	15	10			
Kokabo B	10	7			

C. Projet Santé Oculaire chez l'Enfant (PSOE)

Le projet Santé Oculaire chez l'Enfant (**PSOE**) est un projet qui est sous l'autorité de l'Archevêque de Parakou avec le Partenariat Archevêché-CBM. A cet effet, la période du 13 Octobre au 31 Décembre 2017 a été marquée par la réalisation de plusieurs activités par l'APEM ONG que sont :

- Prendre contact avec les leaders, autorités communales ;
- Organiser un atelier d'information des animateurs et responsables d'ONG ;
- Organiser des sessions de sensibilisation villageoises par les animateurs ;
- Organiser une Assemblée Générale (AG) d'information et de sensibilisation des leaders locaux ;

- Organiser un atelier d'information des animateurs et responsables des médiats ;
- Organiser des campagnes de sensibilisations grandes publiques ;
- Identifier des enfants handicapés visuels non scolarisés.

Cette session de rapport relative au projet PSOE rend compte des activités réalisées au cours de la période indiquée de l'année 2017, et présente les résultats obtenus par rapport aux indicateurs au cours de la mise en œuvre.

Il est important de rappeler que l'objectif général du projet est de Contribuer à augmenter la détection, le diagnostic, le traitement, la réhabilitation précoce des enfants souffrant de maladies oculaires et favoriser l'insertion sociale des enfants handicapés visuels au Bénin.

Les animateurs d'APEM ont organisés des séances de sensibilisation dans les villages des communes d'intervention du projet. Au total 44 sessions d'information et de sensibilisation sont organisées dans les six communes par les animateurs relais (voir tableau ci-dessous).

N°	Commune d'intervention	Nombre de sensibilisation	Observations
1	Ségbana	22	Le nombre d'animateurs d'APEM présents dans cette commune est élevé du fait de la présence d'autres projets pilotés par l'ONG
2	Kandi	7	Les relais communautaires sont sollicités pour réaliser les sessions de sensibilisation dans cette commune.
3	Mallanville	4	Les relais communautaires ont également réalisé des séances de sensibilisation dans les villages
4	Gogonou	4	Idem
5	Banikouara	5	Idem
6	Karimama	2	Idem
TOTAL		46	

Ces séances de sensibilisation ont permis de toucher un très grand nombre de populations. Celles-ci sont imprégnées du contenu du projet et se mobilisent de plus en plus pour détecter les cas des enfants souffrant de maladies oculaires. Ces populations sont informées et sensibilisées sur les comportements à risque des affections oculaires et les possibilités d'accès à l'éducation des enfants porteurs d'un handicap irréversible. Il faut également noter que les élus locaux des communes indiquées ont activement pris part à ces sessions de sensibilisation. Il est important de faire remarquer que les relais communautaires identifiés dans les communes font dupliquer des informations relatives à la santé oculaire dans les familles.

-Identifier des enfants handicapés visuels non scolarisés

Les Associations des Mères d'Enfants (AME), les Associations des Parents d'Enfants (APE) et les élus locaux sont mis à contribution pour identifier des enfants handicapés visuels non scolarisés. Ceux-ci sillonnent de maison en maison pour prendre contact avec les ménages afin d'identifier des cas d'enfants handicapés visuels non scolarisés.

D. [Projet « Partenariat Contre le Trafic, l'Exploitation des Enfants et les Violences faites aux Filles et aux Femmes \(PACTE pour les Enfants et les Femmes\) au Bénin ».](#)

- **L'objectif général du projet** est de soutenir les initiatives communautaires dans l'éradication de l'exploitation et des violences faites aux filles, aux femmes et aux enfants dans le Nord-Bénin
- **Les résultats escomptés sont :**
 - ✓ Les populations et communautés de la commune de Nikki ont vu leur capacité d'auto-surveillance et de d'autoprotection juridique des femmes, des filles et des enfants contre les violences renforcées et évoluent vers « la tolérance 0 »
 - ✓ Les Groupements associatifs de femmes membres renforcent leurs capacités entrepreneuriales et les mettent au service d'au moins 75 femme/filles victimes survivants réhabilitées et insérées dans le tissu économique local
- **Les partenaires clés impliqués sont :** la Mairie de Nikki, Centre de Promotion Sociale (CPS), Circonscription Scolaire, Centres de Santé, Centre d'accueil et de réhabilitation des victimes et survivantes et l'ONG Equi-Filles.

Résumé de la mise en œuvre du projet

L'année 2017 a été marquée par la phase de démarrage active des activités du projet PACTE dans la commune de Nikki. 5 villages de Nikki (Biro, Gouré Yako, Tontanou, takou et Ouénou) sont prioritairement concernés par l'action du projet. Les activités réalisées au cours de cette période tournent essentiellement autour :

- prise de contact avec les divers acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du PACTE ;
- présentation du projet aux cibles que sont les AVEC, les groupements, les APE, les AME ;
- Des Causeries éducatives dans les villages intervention;
- Des Séances d'information des AVEC/AME/APE sur le code des enfants ;
- Du Recyclage du personnel éducatif et des agents de la Mairie sur le code des enfants ;
- Du Plaidoyer auprès des élus locaux pour la prise des initiatives à travers les Plans de Développement Communaux (PDC) pour prévenir et lutter contre la traite et l'exploitation des enfants ;
- De la Redynamisation des AVEC dans les villages ;
- L'établissement des plans d'action des clubs scolaires ;
- Des séances d'information des membres du club scolaire ;
- De l'assistance aux femmes victimes/survivantes de la commune de Nikki ;
- Des Missions / visite de supervision des responsables d'OSC ;
- Des revues mensuelles ;
- Et d'une revue trimestrielle.

Les différentes activités suscitées se sont bien déroulées avec la complicité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce projet PACTE. Des engagements de la part des autorités locales et les témoignages des femmes survivantes ou membres d'AVEC ont marqué les temps forts de l'année 2017 de mise en œuvre du projet. Les assistances de qualité sont données à 5 femmes survivantes âgées de 17 à 28 ans toutes mariées. L'âge des présumés auteurs est compris entre 22 et 75 ans. 4 sur 5 des auteurs sont des époux des victimes sauf une victime âgée de 20ans qui a pour auteur le grand père de son mari.

E. Projet de protection et de réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire

Le présent projet répond à l'urgence grandissante en matière de la production agricole pour améliorer la sécurité alimentaire. En effet les terres déjà dégradées constituent une véritable menace pour les producteurs des départements du Borgou/Alibori et Ce projet vient à point nommé pour répondre et corriger les multiples problèmes de baisse de fertilité des terres par ricochet, permettre aux populations d'avoir une alimentation suffisante et durable. Les actions planifiées dans ce projet sont essentiellement relatives au renforcement de capacité, à l'encadrement, à l'accompagnement et au suivi des producteurs/productrices des communes d'intervention. Ces actions visent à protéger les sols et à réhabiliter les terres dégradées pour améliorer la sécurité alimentaire.

Dans la plus part des localités villageoises, les mesures GDT/ACC sont hissées aux rangs des meilleures techniques avec lesquelles les producteurs ont toujours voulu être accompagnés compte tenu de la baisse des rendements agricoles. C'est pour répondre à ce besoin que ProSOL a lancé le recrutement des structures capables de former et d'encadrer les producteurs ayant de problèmes de dégradation des terres. Par ailleurs, le présent TDR n'a pas mis l'accent sur l'implication réelle des structures étatiques (CARDER,IF) et la fédération des unions des producteurs pour la pérennisation des acquis. Il faut aussi signaler que certaines activités importantes pouvant permettre de faire des sensibilisations de masse et de garantir la visibilité des actions menées sur le terrain, n'ont pas été planifiées. Il s'agit des émissions radiophoniques en langues et l'organisation des visites d'échanges.

Rappel des grandes activités programmées au cours cours de la période

Au cours de cette période, plusieurs activités ont été menées.

- Accompagner les producteurs dans la protection des mesures GDT/ACC et la récolte
- Réorganiser les techniciens au regard des deux villages additionnels
- Accompagner les producteurs dans la mise en application des acquis de la formation FBS+
- Récupérer les semences
- Organiser des assemblées villageoise
- Constituer des nouvelles classes GDT
- Faire le suivi des activités menées par les techniciens

- Assurer le rapportage
- Participer aux missions de suivi-appui conseil du projet

Au cours de cette période, 526 producteurs ont été suivis, aidé pour la récolte et conseillé dans la mise en place des mesures de protection.

Tableau : le suivi des producteurs et nombre de producteurs accompagnés

Bouay	20	Par feux, Clôture
Bouri	20	Par feux
Bèrèkè Gando	30	Par feux
Gamia Est	27	Par feux
Mani-Bokè	23	Par feux
Guessou Nord	53	Par feux, Clôture
Gamia Ouest	25	Par feux
Timbouré	20	Par feux
Ganro	47	Par feux
Béroubouay Ouest	25	Par feux, Clôture
Béroubouay Peulh	20	Par feux
Béroubouay Est	20	Par feux
Kabanou	70	Par feux
Ségbana1	25	Par feux
Ségbana 2	12	Par feux
Piami	12	Par feux
Libantè	30	Par feux
Bobéna	10	par feux
Diapéou	12	Par feux
Lougou-Niambara	25	Par feux
Total	526	-

Le tableau ci-dessous montre le nombre de nouvelle classe projetées et le nombre de classe que les techniciens ont pu réaliser pour le mois de janvier.

Tableau. Résultats mi-parcours

Bembèrèkè	Béroubouay	Béroubouay Est	1	5	2
		Béroubouay Ouest	1	4	2
		Béroubouay Peul	1	3	1

		Kabanou	3	2	1
	Gamia	Gamia Est	1	5	-
		Gamia Ouest	1	3	1
		Guessou Nord	4	-	-
		Bouay	1	5	2
		Ganro	2	2	2
		Bouri	1	1	-
		Mani Bokè	1	2	1
		Timboure	1	2	1
		Bèrèkè Gando	2	1	-
		Kpébera	-	6	2
Ségbana		Ségbana	Ségbana1	3	6
	Ségbana 2		1	7	4
	Piami		1	8	4
	Libantè	libantè	3	6	3
		bobéna	2	3	2
		Diapéou	2	1	1
	Lougou	Lougou-Niambara	2	3	1
	Liboussou	Kambara	2	7	3
		Gbessaka	2	3	2
	Total			38	85

L'analyse du tableau fait ressortir un total de 38 nouvelles classes constituées

F. Organiser des séances de causerie éducative en milieu scolaire sur la santé sexuelle et la sante de reproduction en milieu scolaire

Dans le cadre de sensibiliser les élèves sur les réalités sexuelle en milieu scolaire, des séances de causerie fortement animé dans quatre (04) différents collèges et lycées au cours de cette année 2017. A cet effet, les participantes sont toutes des élèves de ce lieu de savoir de la classe de 6ème en 3ème. Tout a commencé avec la présentation de l'animateur suit aussi celle du thème de la causerie " santé sexuelle et santé de reproduction en milieu scolaire'

Parlant de la sexualité, elle ne reste pas sans conséquences. Elles ont cité entre autres les IST, le VIH/SIDA, les grossesses non désirées les troubles sexuels et l'infertilité. La sexualité est alors l'une des causes de l'échec scolaire.

Après une brève définition du cycle PASRIB, le facilitateur a demandé aux élèves de dire ce qu'ils entendent par santé. Après différentes réponses, nous avons définir ce mot en la combinant avec le mot sexuelle. Ensuite, la question de savoir si la mauvaise santé sexuelle a un impact négatif sur la santé a été abordé. A ce niveau, il ressort que lorsqu'un individu a une mauvaise santé sexuelle, cela joue sur sa santé physique, mentale et sociale car ce dernier ne se sent plus aise parmi ses

semblables. Après des exemples sur la santé physique, mentale et sociale donnés par des élèves et complété par l'animateur, nous avons demandé aux élèves l'importance d'avoir une santé sexuelle saine en milieu scolaire. Beaucoup d'élèves ont insisté sur le fait qu'elle permet d'éviter des maladies sexuellement transmissibles avant que nous leur ajoutons que cela permet d'éviter aussi des échecs scolaires parce qu'en étant malade sexuellement, l'élève ne se concentre plus en classe pour suivre le déroulement des cours. De plus, nous avons discuté sur le comportement à adopter pour bien prendre soin de leur sexualité. Pour ce point, beaucoup pensent qu'il suffit de tenir des rapports sexuels protégés pour être épargné des maladies. Mais, nous les avons fait comprendre que la santé sexuelle en milieu scolaire se prépare de la maison en faisant bien les toilettes et en maîtrisant bien son corps pour le comprendre si il est malade ou pas. Pour finir, plusieurs élèves filles ont partagé avec nous qu'elles ont su quelles sont bien portantes après des tests de dépistage du SIDA et quand elles non pas la démangeaison au niveau du sexe. Pour compléter cela, les rendements scolaires ont été abordés pour dire combien de fois il est nécessaire d'être en bonne santé sexuellement afin que les efforts en milieux scolaires portent leurs fruits. Pour finir une vidéo projection des images a mis au clair aux conséquences néfastes des rapports non protégés.

Suite à cela, il a été procédé à la définition d'un certains nombres de concepts clés tels que : la santé, la sexualité ; la santé sexuelle ; les IST ; santé ; SIDA ; les MST ; Etc. Après le dialogue, beaucoup d'orientations et de conseils sur la maîtrise de soi et l'abstinence ont été données aux participants. Aussi la question du planning familial, différentes méthodes et ses avantages ont été abordées. A ce niveau, beaucoup de questions ont été posée par les participants surtout les filles. De même des conseils pratiques ont été donnés aux filles en cas de grossesses non désirées.

Tableau: Personnes touchées au cours de l'activité

N°	Commune de Parakou	Personnes touchées					
		Femmes		Hommes		Total	
		Jeune	Adulte	Jeune	Adulte		
01	Lycée de Jeunes Filles	75	00	00	00	75	
02	CEG Guéma	23	02	30	04	59	

03	Jean Pliya	27	00	19	02	47
04	CEG ZONGO	29	00	21	00	50
TOTAL		154	2	70	6	231

IV. DIFFICULTES RENCONTREES/APPROCHES DE SOLUTIONS

Les difficultés majeures rencontrées tournent essentiellement au tour de :

Insuffisance de ressources financières pouvant permettre de mener à bien toutes les actions planifiées au cours de la période de l'année 2017 ;

Insuffisance de moyens de déplacement pour réaliser et faire le suivi des activités du terrain ;

APEM ONG utilise les moyens de bord pour parvenir au bout de ses objectifs. On peut citer la location des véhicules 4x4 pour les missions de suivi de terrain ; la location des motos pour faciliter le déplacement des agents du terrain.

V. SUGGESTIONS/RECOMMANDATIONS

- Doter APEM ONG de moyens de déplacement qualifiés ;
- Développer d'autres stratégies de mobilisation des ressources ;
- Multiplier les partenariats avec les PTF, les Mairies, les services déconcentrés de l'Etat et autres ;

Conclusion

En conclusion, on peut retenir que la réalisation des actions au cours de cette année 2017 a été un succès. Les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet se sont mobilisés activement pour apporter leur contribution à l'exercice des actions planifiées au cours de l'année 2017. Les objectifs fixés sont largement atteints et les perspectives pour l'année 2018 sont prometteuses.

Toutefois, des défis restent encore à relever quant à la mobilisation des ressources pour faire face à la planification de l'année 2018.